



**ELEVEUR(-EUSE)** 

antikor@orange.fr - 04 75 47 20 35

n° Ordre: 503018

## PROTOCOLE DE SOIN

## **Avortements**





Définition:

Expulsion du fœtus : animal né avant son terme Naissance d'un animal mort ou né vivant mais qui meurt dans les 48 h (définition légale)

Il est normal d'avoir quelques avortements (<1-2%) mais lorsque leur fréquence augmente ou qu'ils apparaissent par vagues, il faut mettre en place des mesures et réagir très rapidement.



Il faut très vite soupçonner une cause infectieuse et se prémunir des principales maladies responsables d'avortement : chlamydiose, Fièvre Q et toxoplasmose...

Après diagnostic, le protocole de traitement d'urgence est le suivant :

- Oxytétracycline en Longue Action : 20 mg/kg tous les 15 jours jusqu'à la mise bas
- Sulfamide + Triméthoprime : 1 mL/10kg en IM 3 injections à 48h d'intervalle INTERDIRE TOUTE VISITE DE L'ÉLEVAGE À UNE PERSONNE ÉTRANGÈRE (RISQUE TRANSMISSION)



Isolement de l'animal ayant avorté

Isolement des chèvres à la mise bas

Récupération des délivrances (la source principale de contamination) et destruction Hygiène de l'alimentation, des batiments, de l'agnelage Maitrise du parasitisme, du stress...



Systématique à partir de 3 avortements dans la même semaine pour réaliser le prélèvement obligatoire pris en charge par l'Etat pour la recherche de brucellose.